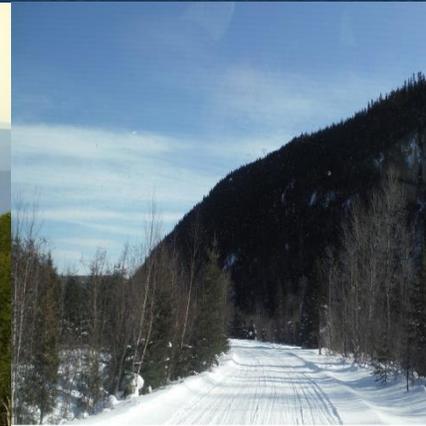


*Une qualité de vie
à portée de la nature!*



**Mémoire déposé par la
MRC du Fjord-du-Saguenay le 22 octobre 2020**
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

✻

Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay par GNL Québec inc.

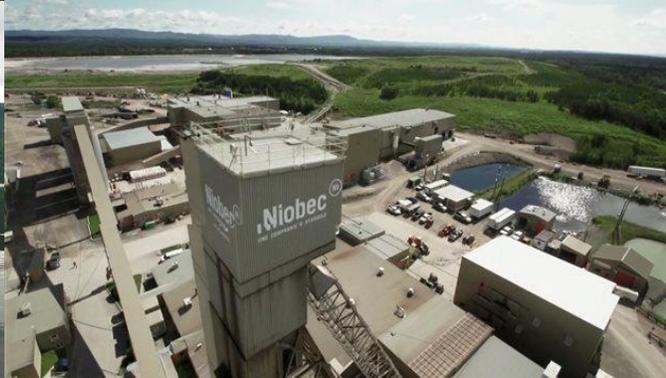


Table des matières

1. PRÉSENTATION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY	1
1.1 Territoire	1
1.2 Population et économie	1
2. RÉSUMÉ DU PROJET	2
3. LA PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DANS LE POSITIONNEMENT DE LA MRC	3
3.1 La vision stratégique d'aménagement et de développement : « Une qualité de vie à portée de la nature » comme positionnement aux enjeux de la MRC.....	3
3.2 Le fjord du Saguenay : un fjord majestueux et grandiose.....	3
3.3 Le tourisme et la récréation	4
3.4 Les paysages et le patrimoine naturel.....	5
3.5 Les territoires d'intérêt esthétique	6
4. EFFETS DU PROJET DANS LE MILIEU	6
4.1 Des impacts économiques du projet qui doivent être optimisés	7
4.1.1 <i>Recommandation n° 1</i>	9
4.2 Des impacts sociaux du projet qui doivent être considérés	9
4.2.1 <i>Recommandation n° 2</i>	10
4.2.2 <i>Recommandation n° 3</i>	11
4.3 Des impacts environnementaux du projet qui doivent être minimisés.....	11
4.3.1 <i>Recommandation n° 4</i>	12
4.3.2 <i>Recommandation n° 5</i>	13
4.4 Proposition d'un partenariat durable avec les communautés.....	13
4.4.1 <i>Recommandation n° 6</i>	14
5. LA MRC : FAVORABLE À LA RÉALISATION DU PROJET	14
5.1 Les éléments favorables.....	14
5.1.1 <i>Recommandation n° 7</i>	15
6. CONCLUSION.....	15
ANNEXE I – CARTE DU TERRITOIRE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY	17

1. PRÉSENTATION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

1.1 Territoire

Située dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay partage la superficie régionale avec les trois MRC du Lac-Saint-Jean et la Ville de Saguenay. Partie intégrante de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et localisée à un peu plus de 500 km de Montréal et de 200 km de Québec, la MRC du Fjord-du-Saguenay s'identifie aux régions dites périphériques ou encore aux régions ressources du Québec. Elle veille au développement de la partie la plus à l'est du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Créée en 2002, sa superficie totale est de 44 004 km², soit la 3^e plus grande du Québec. De cette superficie, 5 068 km² sont constitués de lacs et de rivières. Elle regroupe 13 municipalités réparties dans le Haut-Saguenay et le Bas-Saguenay et administre trois territoires non organisés (TNO). Cet immense territoire est scindé en deux, d'est en ouest, par la rivière Saguenay (voir carte de la MRC en annexe I).

1.2 Population et économie

La MRC dénombre une population de 22 534 habitants. En excluant les TNO qui sont constitués des grands territoires publics occupés de façon saisonnière, la population est répartie sur 3 540 km², soit l'équivalent de seulement 8 % du territoire de la MRC. Ainsi, près de 92 % de la superficie totale de la MRC constitue un vaste couvert forestier en terres publiques majoritairement situé dans la partie nord en TNO Mont-Valin. Il importe de considérer que la MRC, au même titre que la région, comporte une structure démographique qui dénote une progression des personnes de 65 ans et plus (20 %) comparativement à celles de 15 ans et moins (16 %). Cette situation, en termes de main-d'œuvre disponible, lorsqu'elle est associée au faible apport de l'immigration au sein du territoire (solde migratoire) ajoute au manque de main-d'œuvre envisagé et accentue le vieillissement de la population. Néanmoins, selon les prévisions démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la MRC sera celle qui connaîtra la plus forte croissance de sa population d'ici 2036 (12 %).

Selon les plus récentes données du Service de développement économique de la MRC, voici la structure économique des entreprises classifiées selon le « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017 version 3.0 » et le nombre d'emplois.

Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	104	613
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	3	433
Services publics	0	0
Construction	71	445
Fabrication	68	447
Commerce de gros	12	28
Commerce de détail	62	656
Transport et entreposage	51	283

Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois
Industrie de l'information et industrie culturelle	10	34
Finance et assurances	11	33
Services immobiliers et services de location à bail	38	51
Services professionnels, scientifiques et techniques	23	174
Gestion de sociétés et d'entreprises	1	1
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	27	102
Services d'enseignement	24	334
Soins de santé et assistance sociale	44	198
Arts, spectacles et loisirs	50	440
Services d'hébergement et de restauration	108	554
Autres services (sauf les administrations publiques)	108	311
Administrations publiques	41	544
TOTAL	856	5 681

2. RÉSUMÉ DU PROJET

Le projet Énergie Saguenay développé depuis 2014 par l'initiateur GNL Québec consiste à construire un complexe industriel de liquéfaction de gaz naturel qui serait implanté sur le site de Port Saguenay dans le but d'exporter 11 millions de tonnes de gaz naturel liquéfié (GNL) par an de manière économique et sécuritaire sur les marchés mondiaux, à partir de sources d'approvisionnement de l'Ouest canadien. Le projet comprend des équipements de liquéfaction, d'entreposage ainsi que des infrastructures maritimes. Le projet repose sur un investissement privé évalué à 9 milliards de dollars et devrait être opérationnel en 2025.

Pendant la période de construction, qui s'échelonne sur quatre ans, le projet devrait générer 6 000 emplois directs et indirects, dont 4 000 emplois directs en période de pointe, de même que 1 350 emplois directs et indirects en période d'opération, dont entre 250 et 300 emplois permanents répartis entre les opérations du complexe et les bureaux administratifs du siège social de Saguenay.

Selon l'initiateur, en plus de générer des retombées économiques estimées à plusieurs centaines de millions de dollars au Québec à court, moyen et long terme, le projet vise également à soutenir les efforts de lutte aux changements climatiques en Europe, en Asie et ailleurs dans le monde, en offrant une énergie qui substituerait en grande partie d'autres énergies plus polluantes, telles que le charbon et le mazout.¹

¹ Source : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-construction-complexe-liquefaction-gaz-naturel-saguenay/>

3. LA PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DANS LE POSITIONNEMENT DE LA MRC

3.1 La vision stratégique d'aménagement et de développement : « Une qualité de vie à portée de la nature » comme positionnement aux enjeux de la MRC

Au-delà des différentes qualités distinctives entre les municipalités, ce sont les points communs qui cimentent les orientations et stratégies d'action d'une vision globale de développement. L'exercice de vision stratégique a permis d'en ressortir plusieurs, qu'il s'agisse des perspectives démographiques, du caractère rural, de l'abondance et la diversité des richesses naturelles ou du positionnement géographique de la MRC. En outre, la démarche a mené à une prise de conscience des grands défis qui se posent pour les années à venir, compte tenu du contexte de mondialisation et de forte concurrence.

Pour faire face aux tendances lourdes notamment en regard des perspectives démographiques, la MRC a ressenti toute l'importance de s'appuyer sur les plus grandes forces du milieu. Le positionnement « *Une qualité de vie à portée de la nature!* » est ainsi ressorti comme une orientation permettant de mettre en valeur les atouts de la MRC, de donner une image positive du milieu, d'en faire la promotion et de favoriser le renforcement de son identité. En effet, c'est par la qualité, la diversité et la proximité de la nature que la MRC du Fjord-du-Saguenay se définit le mieux et c'est en relation avec la nature qu'elle se distingue pour offrir une qualité de vie différente des milieux urbains.

La nature au sens large représente également le symbole de la prospérité économique en raison de l'abondance de ses richesses fauniques, aquatiques, floristiques, hydrauliques et paysagères.

Enfin, la nature est objet d'unification et de ralliement, car sa protection et sa mise en valeur intelligente intéressent toutes les collectivités.

3.2 Le fjord du Saguenay : un fjord majestueux et grandiose

Sur l'ensemble des continents, on évalue qu'il y a plus de 2 000 fjords. Le Québec, quant à lui, en compte 35. Le fjord du Saguenay est toutefois le plus septentrional des fjords et il a surtout la particularité d'être le seul fjord habité en Amérique du Nord. Il appartient à une des plus vieilles formations géologiques du monde, le Bouclier canadien.

Le fjord du Saguenay, qui est souvent considéré comme un bras de mer, possède une largeur variant entre 1 et 3 km. Sa longueur est d'environ 105 km et, à ce titre, il est parmi les plus longs du monde. Sa profondeur maximale atteint 280 m à la municipalité de Rivière-Éternité.

Parce qu'il est sous le niveau de la mer, le fjord a la particularité de présenter une eau froide, douce à sa surface et salée en profondeur. Grâce à ses caractéristiques uniques, le fjord a été reconnu comme faisant partie du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent en 1998. Il profite depuis d'une protection et d'une mise en valeur relevant d'une collaboration entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Favorisé par la particularité de ses eaux dont la salinité et la profondeur varient, le fjord du Saguenay recèle d'espèces aquatiques très diversifiées. En effet, on y retrouve aussi bien la truite de mer que l'éperlan arc-en-ciel en surface, que le sébaste, la morue, la plie et même le requin du Groenland en profondeur. On observe près de son embouchure des mammifères marins tels que le béluga et le petit rorqual. Chaque hiver, de nombreux sites de pêche blanche sont implantés dans les baies des municipalités riveraines du fjord.

3.3 Le tourisme et la récréation

Le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay est qualifié de véritable terrain de jeux en milieu naturel. Il bénéficie de deux attraits majeurs, de deux icônes énormément utilisées pour le développement touristique du territoire, soit le fjord du Saguenay et le massif des monts Valin. Ces deux lieux évoquent à eux seuls la notion de grands espaces et la qualité des expériences pour tous les amateurs d'activités récréatives, de chasse, de pêche et de villégiature. Leur réputation déborde amplement de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le développement touristique du Bas-Saguenay dispose de produits d'appel forts, dont la Route du Fjord et le Parc national du Saguenay en sont les chefs de file. Le secteur offre des produits complémentaires appuyés sur les paysages et comprend de nombreux sites et événements culturels et sportifs d'intérêt.

Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC identifie une orientation générale et quatre grandes orientations d'aménagement vis-à-vis le tourisme et la récréation et comporte des objectifs sous-jacents.

Ainsi, les orientations plus spécifiquement en lien avec le projet sont libellées de la façon suivante :

Orientation générale 3

Consolider les pôles d'attraits et les équipements touristiques majeurs sur le territoire par une offre intégrée en circuits et un réseau d'équipements et d'activités complémentaires.

Orientation 14

Favoriser la mise en valeur des territoires que sont le fjord du Saguenay, la rivière Saguenay, les monts Valin et le lac Kénogami afin d'accroître les retombées économiques liées à l'industrie touristique.

Objectifs :

- Développer le potentiel nautique et récréatif de la rivière Saguenay en considération des sites et des attraits du territoire;
- Renforcer les produits d'appel tels ceux liés au tourisme d'aventure, à l'écotourisme et au ski alpin;
- Favoriser la mise en valeur des espaces naturels et des composantes qui marquent le paysage de la MRC.

Orientation 15

Favoriser la coordination des différents intervenants touristiques.

Objectifs :

- Promouvoir le développement touristique et établir des partenariats avec les organismes et les associations liés au développement et à la promotion de l'offre touristique;
- Favoriser le regroupement des acteurs touristiques œuvrant sur le territoire de la MRC.

3.4 Les paysages et le patrimoine naturel

Selon le Conseil du paysage québécois, la matière première du paysage réside dans l'assemblage d'éléments naturels. C'est pourquoi on y inclut aussi le terme patrimoine naturel. Ces paysages sont appelés à évoluer, puisque l'homme transforme son milieu de façon continue, créant ainsi des paysages que l'on dit humanisés à partir de paysages ruraux, villageois et urbains. Par ailleurs, la valeur que l'on accorde aux paysages est influencée par notre point de vue personnel d'observateur. On catégorise néanmoins des types : les paysages devenus « symboles » emblématiques pour les Québécois, les paysages « identitaires » pour une région qui expriment un territoire donné et les paysages « quotidiens » dans lesquels on vit.

Ces paysages deviennent assurément des atouts et des arguments de promotion économique et touristique. Progressivement, une sensibilité populaire s'exprime en regard des paysages, ce qui devient une rentabilité politique en plus d'une rentabilité économique. Cela a même une incidence sur la réputation et la perception du territoire à l'extérieur de la région. L'Union des MRC du Québec indique toutefois que « les paysages du Québec, avant d'être des images de cartes postales, sont des milieux de vie. Pour ceux qui y sont nés comme pour ceux qui choisissent de s'y établir, ces paysages doivent constituer un instrument de développement de l'économie comme de l'identité. »²

L'offre touristique (circuits et produits récréotouristiques) et la qualité de l'expérience que recherche le touriste passent inévitablement par la composante de la qualité des paysages dans lequel s'effectue son séjour. Dans cette perspective, le schéma d'aménagement et de développement identifie les deux orientations suivantes en termes de paysage et de patrimoine naturel.

Orientation 27

Promouvoir la reconnaissance des richesses culturelles et patrimoniales.

Objectifs :

- Affirmer l'identité culturelle de la MRC;
- Développer et enrichir les moyens de communication par la promotion de la culture et par la mise en valeur du patrimoine;
- Établir des partenariats en vue de projets de communication;

² Marie-Josée Fortin, *Le paysage comme lieu d'expression de l'identité rurale : le cas de la communauté de Petit-Saguenay*, Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en études régionales, Université du Québec à Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales, c2001, 150 p.

Orientation 28

Reconnaître les éléments caractéristiques du patrimoine culturel.

Objectifs :

- Améliorer la connaissance des éléments patrimoniaux et identitaires;
- Mettre en place des mesures de protection et de reconnaissance du patrimoine;
- Mettre en valeur les éléments distinctifs du patrimoine.

3.5 Les territoires d'intérêt esthétique

La MRC du Fjord-du-Saguenay, par son nom, en dit beaucoup sur ce qui la caractérise et la différencie des autres territoires. En effet, elle est connue et reconnue pour ses paysages exceptionnels sur le fjord du Saguenay observés dans le Bas-Saguenay et dans les municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord pour la Couronne-Nord.

Des territoires d'intérêt esthétique en lien avec le fjord du Saguenay sont documentés dans le schéma d'aménagement :

- Le fjord du Saguenay et son encadrement visuel;
- Les caps Trinité et Éternité;
- La vallée de la rivière Saint-Jean;
- Le site du Tableau à Saint-Félix-d'Otis;
- L'anse de Petit-Saguenay (incluant la vallée de la rivière Petit Saguenay).

La localisation, une description et l'intérêt du territoire y sont expliqués en plus de dispositions visant à interdire certains usages, à préserver l'impression de paysage forestier et à assurer un affichage visant la protection et la mise en valeur du milieu. Ces territoires forgent l'identité esthétique du territoire et sont sensibles à des perturbations pouvant les altérer.

4. EFFETS DU PROJET DANS LE MILIEU

D'abord, il est important de spécifier que la MRC du Fjord-du-Saguenay a confiance dans les évaluations environnementales gouvernementales auxquelles est soumis le projet, soit :

- le Processus d'évaluation environnementale de l'ACEE;
- le Processus d'évaluation du MELCC;
- le BAPE.

Peu importe le milieu d'insertion du projet, il y a des effets. Dans son étude d'impact, GNL Québec inc. explique l'analyse de 14 sites potentiels au Québec. De ce nombre, trois sites respectaient les lois et règlements et ont fait l'objet d'une évaluation détaillée basée sur 27 critères. Seul celui de Saguenay présentait les meilleures conditions et perspectives en respect des notions de développement durable.

4.1 Des impacts économiques du projet qui doivent être optimisés

En matière de retombées économiques

Les activités économiques dans la région stagnent depuis quelques années et la concrétisation de grands projets pourtant annoncés tarde à se réaliser. Toutefois, nous sommes convaincus que des grands projets, lorsqu'ils sont bien encadrés et/ou soumis à des processus tels que celui du BAPE, constituent des projets structurants pour un territoire et amènent nombre d'emplois directs et indirects de qualité. Par leur nombre et la diversité des compétences qu'ils exigent, ces nouveaux emplois ainsi offerts peuvent grandement contribuer à la revitalisation de la région par le maintien ou le retour de nos jeunes diplômés et de migrants qui seront appelés à de nouvelles possibilités.

Dans l'étude d'impact, GNL Québec inc. évalue que le projet de complexe de liquéfaction de gaz naturel nécessitera un investissement estimé à près de 9 milliards de dollars canadiens (7,2 G\$US).

Pendant la période de construction, qui s'échelonne sur quatre ans, le projet devrait générer 6 000 emplois directs et indirects, dont 4 000 emplois directs en période de pointe. Les retombées économiques s'élèvent à 605 millions \$ par année.

Pendant la période d'opération, estimée entre 25 et 50 ans, le projet devrait générer 1 350 emplois directs et indirects, dont entre 250 et 300 emplois directs répartis entre le site et les bureaux administratifs à Saguenay. Les retombées économiques s'élèvent à 807 millions \$ par année, tandis que les recettes fiscales se chiffrent à 110 millions \$ par année.

Dans son étude d'impact, GNL Québec inc. mentionne d'autres retombées potentielles, telles que des opportunités d'affaires pour les entreprises de la région (services, main-d'oeuvre et matériaux), l'augmentation du potentiel d'offre en gaz naturel à la région, la diversification de l'économie de la région, le développement du savoir-faire des experts dans la production et le transport du GNL, le développement d'un nouveau créneau de recherche et d'enseignement la hausse des recettes fiscales pour la région et les gouvernements.

Dans son étude d'impact, GNL Québec inc. propose des mesures de bonification à mettre en œuvre :

En matière de valorisation de la main-d'œuvre régionale (Extrait de DA8.4)

- Mettre en place, avant le début de la période de construction un plan de formation de la main-d'œuvre en partenariat avec les intervenants du milieu concernés (Emploi Québec et commissions scolaires) visant notamment à identifier rapidement les besoins de main-d'œuvre pour permettre aux entités assurant les formations de se préparer et aux personnes désirant les suivre, de s'y inscrire;
- Faciliter l'accès à l'emploi en créant, par exemple, un programme d'accompagnement pour les étudiants, les chômeurs et les autochtones de la région pour les aider à acquérir les compétences nécessaires pour entrer sur le marché du travail;
- Supporter les programmes de formation en lien avec les emplois créés par les projets de GNL;

- Encourager la main-d'œuvre locale à étudier une profession en lien avec les opérations de GNL;
- Assurer la disponibilité de programmes de formation en lien avec les métiers de GNL dans la région.

En matière de contrats avec des entreprises locales (Extrait de DA8.4)

- Prioriser l'octroi de sous-traitances aux entreprises locales;
- Favoriser, l'embauche de main-d'œuvre locale;
- Créer un comité des retombées économiques du projet qui favorisera l'achat local et régional d'équipements et de fournitures et des ententes de services avec des sous-traitants locaux et régionaux;
- Développer une entente de collaboration avec Développement économique 02 (CMAX).

Par conséquent, GNL Québec inc. doit s'assurer de mettre en place et faire connaître toute démarche ou mesure visant à optimiser les retombées économiques du projet pour les entreprises de la MRC et de la région. Elle doit chercher à arrimer ses besoins d'expertise et de main-d'oeuvre pour que ce projet procure des bénéfices à l'économie locale, par exemple, par l'attribution de contrats et l'approvisionnement à partir des fournisseurs régionaux.

Réflexion sur la relance économique

Depuis la déclaration de l'état d'urgence, des mesures d'urgence ont été prises par le gouvernement du Québec afin d'assurer la protection de la santé de la population. Ces décisions ont un impact important sur les entreprises, les organisations et les travailleurs sur tout le territoire québécois. Pour la relance économique, le gouvernement souhaitait intervenir auprès des secteurs clés de chaque région et veiller à ce que l'économie redécoule du bon pied.

C'est pourquoi le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), en la personne de la ministre Marie-Ève Proulx, a donné des directives sur le déploiement du mandat sur la *Réflexion sur la relance économique et sociale pour l'ensemble du Québec*. Le Hub Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans son rôle de l'ERAC (Espace régional d'accélération et de croissance), a été désigné mandataire régional et a composé une équipe avec la Chaire en écoconseil de l'UQAC et avec Transfert Environnement et Société. Une consultation a été effectuée auprès des principaux acteurs socio-économiques et auprès de divers secteurs d'activités de la région.

Le rapport synthèse de la démarche en date du 15 juillet 2020 a permis au comité de priorisation d'identifier trois secteurs prioritaires. Pour la priorisation des projets, des critères précis étaient établis par le MEI. Les projets devaient être structurants, mobilisateurs et innovants. Dans sa sélection finale, ce comité étant composé de la ministre responsable de la région, M^{me} Andrée Laforest, la Table des préfets et de la directrice générale du Hub a identifié la mise en place de la Zone industrialo-portuaire de Saguenay (zone IP) comme un des trois secteurs à prioriser comme élément moteur pour le développement économique.

La zone industrialo-portuaire de Saguenay a été créée avec le Gouvernement du Québec afin de profiter de certains des plus grands avantages stratégiques de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean : un port en eau profonde pouvant accueillir les plus grands navires, des accès maritime, ferroviaire, autoroutier et aérien directs aux grands marchés internationaux et une situation unique au cœur d'un carrefour énergétique renouvelable propulsé à l'hydroélectricité.

Globalement, la MRC du Fjord-du-Saguenay estime que la réalisation de ce projet sera bénéfique et contribuera à la prospérité économique de la région.

4.1.1 Recommandation n° 1

Que la Commission demande à GNL Québec inc. de collaborer avec les organismes existants dont Développement économique 02 (Comité de maximisation des retombées économiques régionales (CMAX Retombées)) afin d'optimiser les investissements, les achats et les emplois dans la région.

4.2 Des impacts sociaux du projet qui doivent être considérés

En matière de pérennité des collectivités

La situation démographique et économique dans la MRC demeure préoccupante pour plusieurs des municipalités. La venue d'un grand projet à proximité pourrait contribuer à la croissance des collectivités et des activités économiques. Les municipalités de la MRC souhaitent que des travailleurs liés aux activités du complexe de liquéfaction puissent s'y établir et profiter d'un milieu de vie à portée de la nature.

En matière de nuisance sonore

La nuisance sonore pouvant affecter la population aux alentours des installations soulève des questionnements sur la quiétude du secteur. Concernant les engagements de GNL Québec inc. et les différentes normes relatives au bruit, la MRC a confiance en ces éléments et croit que les impacts seront minimisés.

En matière de cohabitation des usages

Le fjord du Saguenay est une voie de navigation. Le projet prévoit l'ajout d'environ 150 à 200 navires par année. Selon l'Administration portuaire du Saguenay, il y a environ 230 à 250 navires par année. Il est toutefois important de rappeler qu'au maximum de son utilisation en 1980, on dénombrait environ 500 navires par année. Nous croyons que la voie de navigation a la capacité requise pour absorber ce volume de navigation commerciale.

Par ailleurs, la cohabitation avec certains usages n'est pas davantage affectée par le projet, par exemple les sites de pêche blanche. *Extrait de l'étude d'impact* : « *Les grands secteurs traditionnels de pêche blanche le long du Saguenay ne seront cependant aucunement touchés par l'augmentation du trafic maritime.* » Toutefois, la cohabitation avec d'autres usages mérite une attention particulière, par exemple la pratique d'activités récréatives dans le fjord. La MRC croit qu'il est possible d'assurer une saine cohabitation des usages en maintenant et en optimisant les dialogues entre GNL Québec inc. et les acteurs du milieu.

Conséquemment, la MRC souhaite que soient mises en place des mesures permettant de minimiser les impacts sociaux. Finalement, l'acceptabilité sociale doit passer par la concertation des acteurs et des actions du promoteur afin d'atténuer les enjeux soulevés par le comité consultatif sur le transport maritime et sur les questionnements des intervenants au BAPE.

4.2.1 Recommandation n° 2

Que la Commission demande à GNL Québec inc. de créer une table de concertation avec les acteurs sociaux et municipaux qui permettra d'assurer un dialogue constructif autour du projet au Saguenay.

En matière de paysage

Nous reconnaissons les efforts de GNL Québec inc. concernant les installations portuaires et le site de l'usine afin de diminuer les effets sur la qualité du paysage. Que ce soit, la réorganisation des installations, le déboisement, le reboisement, l'utilisation de technologies, couleurs et matériaux pour une meilleure intégration, la réalisation de simulations visuelles, l'intégration des meilleures pratiques concernant l'éclairage, toutes mesures d'atténuation proposées sont plus que souhaitables. Un fait demeure, l'Administration portuaire du Saguenay détient un site industriel en développement apte à accueillir ce projet sur le territoire de Ville de Saguenay.

Dans un document de 2013 du Bureau du forestier en chef, il était mentionné que les interventions forestières peuvent diminuer la qualité visuelle des paysages forestiers et ainsi générer des conflits d'usage, toucher l'industrie touristique et influencer la perception qu'a le public de la gestion de la forêt. Des actions étaient donc prises pour atténuer l'effet de ces interventions sur la qualité visuelle des paysages forestiers comme la conservation de lisières boisées, l'application de coupes partielles et la limitation de coupes visibles dans un encadrement visuel. Ces actions contribuent au maintien de la qualité visuelle des paysages forestiers. Un parallèle peut donc être fait avec le projet proposé puisque les installations liées au projet peuvent aussi diminuer la qualité du paysage de type « grande nature ».

Il existe une étude de la Chaire de tourisme Transat de l'UQAM d'octobre 2017 sur les clientèles, les lieux de pratique et les retombées économiques et sociales des activités de plein air. Dans cette étude, pour toutes les activités de plein air évaluées, il y avait un questionnement sur l'importance des critères dans le choix d'un lieu de pratique. La beauté des paysages ou le côté spectaculaire des paysages est cité en premier comme critères de choix d'un site de pratique pour la plupart des activités de plein air.³

Globalement, la MRC croit que si des mesures adéquates sont mises en place, l'intégrité de « L'image de marque du fjord du Saguenay » n'en sera pas compromise. Malgré cela, la présence de bateaux commerciaux dans une voie de navigation est somme toute normale. Des lois et règlements encadrent ces activités. La question à se poser n'est pas seulement relative au projet de GNL Québec inc. ou de tous futurs projets nécessitant du transport maritime, mais bien de la présence d'une voie navigable et d'installations portuaires dans le Saguenay.

4.2.2 Recommandation n° 3

Que la Commission demande à GNL Québec inc. d'agir en bon citoyen corporatif et de prendre les mesures adéquates en concertation avec les acteurs du milieu touristique afin d'assurer une cohabitation harmonieuse des usages.

4.3 Des impacts environnementaux du projet qui doivent être minimisés

En matière de GES et de changements climatiques

GNL Québec inc. s'engage à opérer une usine carboneutre en compensant l'ensemble de ses émissions directes de gaz à effet de serre (GES), entre autres par l'alimentation de l'usine avec de l'hydroélectricité. L'utilisation de l'électricité, propre et renouvelable, contribue à la lutte contre les changements climatiques et au renforcement d'une économie plus verte et plus forte. L'hydroélectricité constitue une solution privilégiée aux grands défis que doit relever l'Amérique du Nord pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et assurer la sécurité de l'approvisionnement.

Extrait :

*« Le principe d'une usine carboneutre consiste à compenser, par des mesures crédibles et scientifiquement reconnues, l'ensemble des émissions de GES directs émis par celle-ci. En somme, il s'agit de faire en sorte de séquestrer autant de CO₂ que la quantité produite par les opérations, à chaque année, afin d'atteindre un bilan d'émission nul, donc "carboneutre" ».*⁴

³ https://chairedetourisme.uqam.ca/upload/files/%C3%89tude_Plein_air_rapport_final.pdf

⁴ <https://energiasaguenay.com/fr/environnement/carboneutralite/>

La MRC accueille favorablement l'engagement de carboneutralité. La MRC a confiance en la Chaire en écoconseil de l'UQAC et le rapport de recherche produit. La MRC se montre solidaire à GNL Québec inc. qui espère envoyer un signal clair à ses partenaires et à l'ensemble de l'industrie en matière de lutte contre les changements climatiques et en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES) à l'échelle mondiale.

4.3.1 Recommandation n° 4

Que la Commission s'assure que GNL Québec inc. respecte les engagements annoncés quant à l'utilisation de l'hydroélectricité fournie par Hydro-Québec pour alimenter le complexe de liquéfaction et d'opérer une usine carboneutre, le tout selon les recommandations de la Chaire en écoconseil de l'UQAC.

En matière de sécurité de la navigation

Plusieurs éléments relatifs à la sécurité favorisent l'acceptation du projet :

- le Saguenay est **une voie navigable de juridiction fédérale** pour le transport maritime, celui-ci jouant un rôle majeur dans le développement économique de la région et en plus, des installations portuaires sont déjà existantes;
- la mission du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent est de rehausser, au profit des générations actuelles et futures, le niveau de protection de ses écosystèmes aux fins de conservation, tout en favorisant les activités éducatives, récréatives et scientifiques. **Les activités pratiquées dans le parc marin sont encadrées dans une optique d'utilisation durable.** Les intervenants régionaux participent également à l'atteinte des objectifs du parc marin;
- **le GNL n'est ni explosif ni toxique.**

De plus, de nombreux engagements de GNL Québec inc. favorisent également l'acceptation du projet puisqu'ils répondent aux préoccupations :

- les méthaniers seront récents, ultramodernes et spécifiquement conçus pour assurer l'efficacité et la sécurité du transport du gaz naturel liquéfié (GNL);
- des pilotes certifiés, membres de la [Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent](#), experts de la voie maritime du Saint-Laurent et de la navigation sur le Saguenay, piloteront les navires-citernes lors de chaque passage;
- des remorqueurs escorteront les navires-citernes durant leurs manœuvres à proximité du quai de transbordement ainsi que pendant leur navigation dans le fjord du Saguenay;
- le comité élargi sur le transport maritime;
- le respect intégral des mesures et règles de navigation en présence de mammifères marins;
- la [Charte d'engagements environnementaux pour la protection des mammifères marins](#);
- la volonté de GNL Québec inc. de surpasser les exigences;
- le processus d'évaluation [TERMPOL](#) (Processus d'examen technique des terminaux maritimes et des sites de transbordements).

4.3.2 Recommandation n° 5

Que la Commission s'assure que GNL Québec inc. respecte les engagements responsables annoncés sur le transport maritime.

Globalement, la MRC du Fjord-du-Saguenay est d'avis que la réalisation de ce projet au Québec versus tout autre endroit permettra de minimiser les impacts environnementaux à l'échelle mondiale.

4.4 Proposition d'un partenariat durable avec les communautés

L'exemple de Gazoduq

La MRC se base sur ce que propose la compagnie Gazoduq afin d'alimenter une proposition de partenariat durable. En effet, la compagnie Gazoduq qui va alimenter sa principale cliente, soit la future usine de liquéfaction du projet Énergie Saguenay GNL Québec inc. propose une contribution financière aux territoires impactés via le « Fonds pour les communautés ». Cette contribution correspond aux retombées annuelles et récurrentes qui seraient versées aux communautés par Gazoduq sous forme de taxes. Selon les informations transmises par Gazoduq, la conduite traverserait le territoire de la MRC sur une longueur d'environ 27,5 kilomètres.

En considérant les effets du projet sur le territoire de la MRC de même que pour les collectivités, la MRC souhaite développer un partenariat durable entre les communautés de la MRC du Fjord-du-Saguenay et GNL Québec inc.

Le complexe de liquéfaction, bien que situé sur le territoire de la Ville de Saguenay, sera visible à partir de la rive nord sur le territoire de la MRC (Saint-Fulgence et Sainte-Rose-du-Nord). À notre connaissance, une importante entreprise touristique localisée sur le territoire de la MRC, soit le Parc Aventures Cap Jaseux a soulevé des inquiétudes et des conséquences potentielles quant à l'aménagement des installations dans le cadre des consultations de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE).

De plus, le passage des méthaniers dans le fjord du Saguenay sera observable à partir des municipalités de Saint-Fulgence, Sainte-Rose-du-Nord, Saint-Félix-d'Otis, Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et de Petit-Saguenay. La distance parcourue par les méthaniers soit entre Petit-Saguenay qui est la limite vers l'est jusqu'au port de Grande-Anse est d'environ 80 km. Plusieurs entreprises touristiques qui sont localisées sur le territoire de la MRC font bénéficier leurs clients de panoramas et d'expériences natures de la rivière.

Selon nos informations, aucun revenu ou aucune contribution financière n'a été offert à la MRC du Fjord-du-Saguenay par GNL Québec inc. La MRC souhaite bénéficier d'un levier économique afin de contribuer à l'essor de son milieu et de ces communautés pour compenser la présence des activités dans le fjord.

4.4.1 Recommandation n° 6

Que la Commission exige aux autorités gouvernementales que GNL Québec inc. développe un partenariat durable avec les communautés du Fjord-du-Saguenay via un Fonds pour les communautés, lequel pourra servir à soutenir :

- les efforts d'adaptation aux changements climatiques;
- les efforts de réduction des GES;
- le soutien et le développement des activités touristiques;
- la promotion du territoire du fjord du Saguenay;
- la protection du fjord du Saguenay pour la sécurité maritime.

5. LA MRC : FAVORABLE À LA RÉALISATION DU PROJET

5.1 Les éléments favorables

Les élus de la MRC ont adopté deux résolutions, soit la résolution C-19-105 en date du 12 mars 2019 et la résolution C-20-283 en date du 9 septembre 2020. Ces résolutions visaient à appuyer les projets porteurs d'emplois tels que Ariane Phosphate, Métaux BlackRock, Gazoduq, Énergie Saguenay, Ligne 735 kV - Hydro-Québec et Terminal maritime en rive nord du Saguenay puisque ces projets permettront la diversification de l'économie régionale et la création d'emplois de qualité dans la mesure qu'ils respectent l'environnement.

Ces résolutions ont été transmises aux autorités gouvernementales afin d'interpeller les gouvernements sur l'importance de ces possibles projets sur la vitalité économique de la MRC et de l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Et tout récemment, afin de ne pas mettre de moratoire qui interdirait le transport maritime sur la rivière Saguenay puisque cette solution n'est pas envisageable et serait néfaste pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Finalement, voici quelques arguments permettant d'expliquer que la MRC est favorable à la réalisation du projet :

- Les lois et règlements du Canada et du Québec sont parmi les plus exigeants au monde afin d'encadrer les projets, comparativement à un projet similaire localisé dans un autre pays;
- Le fjord du Saguenay est une voie navigable commerciale (route d'eau);
- L'utilisation de l'hydroélectricité comme source d'énergie et l'engagement de l'entreprise vers la carboneutralité;
- Le positionnement du Québec comme leader dans la transition énergétique mondiale et la réduction de l'émission des gaz à effets de serre;
- Des retombées économiques majeures pour la région.
- La récente réflexion régionale sur la relance économique et sociale a permis d'identifier la mise en place de la Zone industrialo-portuaire de Saguenay (zone IP) comme un des trois secteurs à prioriser.

5.1.1 Recommandation n° 7

Pour toutes ces considérations, la MRC du Fjord-du-Saguenay appuie le projet de GNL Québec inc. qui prévoit construire un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay dans la mesure du respect de ses engagements annoncés et à l'assujettissement des règles qui lui seront imposées suite aux processus d'évaluations environnementales.

6. CONCLUSION

La MRC du Fjord-du-Saguenay affiche une économie liée en grande partie à ses ressources naturelles notamment l'eau, la forêt, l'agriculture et le minéral. Aussi, les secteurs forts de l'économie régionale sont le bois, l'aluminium, l'agroalimentaire et le tourisme.

Les défis de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont donc non seulement liés à la diversification de son économie, mais également aux façons de faire qu'il s'agisse de s'affirmer davantage dans l'accompagnement et les retombées économiques de grands projets dans l'économie locale.

Pour les justifications évoquées à ce mémoire, la MRC du Fjord-du-Saguenay avise la Commission qu'elle souhaite proposer les recommandations suivantes :

- **1) Que la Commission demande à GNL Québec inc. de collaborer avec les organismes existants dont Développement économique 02 (Comité de maximisation des retombées économiques régionales (CMAx Retombées)) afin d'optimiser les investissements, les achats et les emplois dans la région;**
- **2) Que la Commission demande à GNL Québec inc. de créer une table de concertation avec les acteurs sociaux et municipaux qui permettra d'assurer un dialogue constructif autour du projet au Saguenay;**
- **3) Que la Commission demande à GNL Québec inc. d'agir en bon citoyen corporatif et de prendre les mesures adéquates en concertation avec les acteurs du milieu touristique afin d'assurer une cohabitation harmonieuse des usages;**
- **4) Que la Commission s'assure que GNL Québec inc. respecte les engagements annoncés quant à l'utilisation de l'hydroélectricité fournie par Hydro-Québec pour alimenter le complexe de liquéfaction et d'opérer une usine carboneutre, le tout selon les recommandations de la Chaire en écoconseil de l'UQAC;**
- **5) Que la Commission s'assure que GNL Québec inc. respecte les engagements responsables annoncés sur le transport maritime;**

- **6) Que la Commission exige aux autorités gouvernementales que GNL Québec inc. développe un partenariat durable avec les communautés du Fjord-du-Saguenay via un Fonds pour les communautés, lequel pourra servir à soutenir :**
 - dans les efforts d'adaptation aux changements climatiques;
 - dans les efforts de réduction des GES;
 - dans le soutien et le développement des activités touristiques;
 - dans la promotion du territoire du fjord du Saguenay;
 - pour la protection du fjord du Saguenay pour la sécurité maritime.

- **7) Pour toutes ces considérations, la MRC du Fjord-du-Saguenay appuie le projet de GNL Québec inc. qui prévoit construire un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay dans la mesure du respect de ses engagements annoncés et à l'assujettissement des règles et obligations qui lui seront imposées suite aux processus d'évaluations environnementales.**

« Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est libre et capable d'assumer son destin et son développement. »

Citation de M. Gérald Savard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay

